**AVIS D’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N°25-012**

**GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L’AXE SEINE**

**DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN**

Lors de sa séance du 6 septembre 2024, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la Convention d’Occupation Temporaire n°76-319/198 en date du 26 novembre 2024 au profit de la société SEA INVEST ROUEN dont le siège social est situé boulevard Maritime BP3 76530 Grand-Couronne, immatriculé 444 425 334, portant sur la dépendance du domaine public située à Grand-Couronne en vue de poursuivre son activité portuaire.

Description de la dépendance : un ensemble de terrains de 32 707 m2 située sur la commune de Grand-Couronne.

Durée de la convention : jusqu’au 31 décembre 2045 et à compter du 1er novembre 2024.

La conclusion de cette convention n’a été précédée d’aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l’article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard de son évolution contractuelle.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 76-319/198 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : [sage@haropaport.com](mailto:sage@haropaport.com)

Cet avenant à la Convention d’Occupation Temporaire est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis :